

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
La Francheville

* * * * *

Séance du 14 juin 2024

* * * * *

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Didier LEROUX, Alexis PESSIN, Thierry DELISEE, Guy HOCHART, Yannick LEDRU, Aymeric INVERNIZZI, Jean-Yves MAHE, Bruno DETHIERE, Philippe LEROUGE,
Mmes Gwenaëlle RAVALARD, Elodie HOCHART, Annie GEOFFROY, Karine BELINGHERI, Céline COMPERE, Michèle NOEL,

Absents ; MM. Anaïs MAHAUT, Patricia KULAS, Julien BOURGUIGNON, Maryse JAVELOT,

Procuration : Patricia KULAS à Annie GEOFFROY,
Julien BOURGUIGNON à Didier LEROUX,
Maryse JAVELOT à Elodie HOCHART

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 18

Date de la convocation : 10 juin 2024

N° 16 – 2024

Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 18

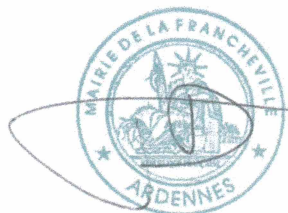
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Didier LEROUX : Quinze voix (14 voix)
- M. Bruno DETHIERE : Quatre voix (4 voix)

M. Didier LEROUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé.

Pour avis conforme
Le Maire. Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 008-210801643-20240614-2024_16-DE

Berger
REVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
La Francheville

* * * * *

Séance du 14 juin 2024

* * * * *

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Didier LEROUX**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Didier LEROUX, Alexis PESSIN, Thierry DELISEE, Guy HOCHART, Yannick LEDRU, Aymeric INVERNIZZI, Jean-Yves MAHE, Bruno DETHIERE, Philippe LEROUGE,
Mmes Gwenaëlle RAVALARD, Elodie HOCHART, Annie GEOFFROY, Karine BELINGHERI, Céline COMPERE, Michèle NOEL,

Absents ; MM. Anaïs MAHAUT, Patricia KULAS, Julien BOURGUIGNON, Maryse JAVELOT,

Procuration : Patricia KULAS à Annie GEOFFROY,
Julien BOURGUIGNON à Didier LEROUX,
Maryse JAVELOT à Elodie HOCHART

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 18

Date de la convocation : 10 juin 2024

N° 17 – 2024

Création des postes d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

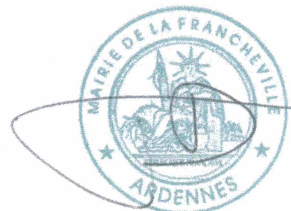
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création **de quatre postes d'adjoints au Maire**.

Adopté à l'unanimité

Pour avis conforme
Le Maire, Didier LEROUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE
La Francheville

* * * * *

Séance du 14 juin 2024

* * * * *

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Didier LEROUX**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Didier LEROUX, Alexis PESSIN, Thierry DELISEE, Guy HOCHART, Yannick LEDRU, Aymeric INVERNIZZI, Jean-Yves MAHE, Bruno DETHIERE, Philippe LEROUGE,
Mmes Gwenaëlle RAVALARD, Elodie HOCHART, Annie GEOFFROY, Karine BELINGHERI, Céline COMPERE, Michèle NOEL,

Absents ; MM. Anaïs MAHAUT, Patricia KULAS, Julien BOURGUIGNON, Maryse JAVELOT,

Procuration : Patricia KULAS à Annie GEOFFROY,
Julien BOURGUIGNON à Didier LEROUX,
Maryse JAVELOT à Elodie HOCHART

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 18

Date de la convocation : 10 juin 2024

N° 18 – 2024

Election des quatre adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **18**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **18**

Majorité absolue : **10**

Ont obtenu : - Liste LEROUX Didier, quinze voix (14 voix)

- La liste LEROUX Didier, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

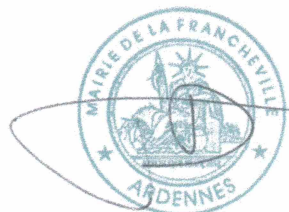
Madame RAVALARD Gwenaëlle

Monsieur Alexis PESSIN

Madame Elodie HOCHART

Monsieur Thierry DELISEE

Pour avis conforme
Le Maire, Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 008-210801643-20240614-2024_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
La Francheville

* * * * *

Séance du 14 juin 2024

* * * * *

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de **Monsieur Didier LEROUX**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Didier LEROUX, Alexis PESSIN, Thierry DELISEE, Guy HOCHART, Yannick LEDRU, Aymeric INVERNIZZI, Jean-Yves MAHE, Bruno DETHIERE, Philippe LEROUGE,

Mmes Gwenaëlle RAVALARD, Elodie HOCHART, Annie GEOFFROY, Karine BELINGHERI, Céline COMPERE, Michèle NOEL,

Absents ; MM. Anaïs MAHAUT, Patricia KULAS, Julien BOURGUIGNON, Maryse JAVELOT,

Procuration : Patricia KULAS à Annie GEOFFROY,
Julien BOURGUIGNON à Didier LEROUX,
Maryse JAVELOT à Elodie HOCHART

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 3

Suffrages exprimés : 18

Date de la convocation : 10 juin 2024

N° 19 – 2024

Délégués communautaires

Le Conseil Municipal de la commune de LA FRANCHEVILLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2013 portant création de la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières- Sedan ;

Vu les statuts indiquant la répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient pour la commune de LA FRANCHEVILLE de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

Considérant le résultat de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires du 09 juin 2024

Le Conseil Municipal prend acte que

- Le délégué communautaire titulaire : **Monsieur Didier LEROUX**
- Le délégué communautaire suppléant : **Madame Elodie HOCHART**

Pour avis conforme
Le Maire, Didier LEROUX



Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Recu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 008-210801643-20240614-2024_19-DE

Reçu en préfecture